

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue le lundi 02 février 2009 à 20h00 heures à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements. En l'absence du maire Bertrand Bouchard, la séance se déroule sous la présidence de Guy Tremblay, maire-suppléant

Présences : René Cayer
Michel Larouche
Bernard Boivin
Régis Pilote
Lise Savard

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2009
3. APPROBATION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 87-09 "RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT"
5. AVIS DE MOTION «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141 AINSI QUE SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO. 75-08 ET SES ANNEXES »
6. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 86-09 «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141 AINSI QUE SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO. 75-08 ET SES ANNEXES »
7. RÉOLUTION ADOPTANT L'OFFRE DE SERVICES FINANCIERS DE LA CAISSE DESJARDINS CAP-MARTIN DE CHARLEVOIX
8. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 326-P PAR M. JACQUES TREMBLAY
9. ACQUISITION DE TABLES PLIANTES POUR LA SALLE DE RÉCEPTION
10. RÉOLUTION AUTORISANT LA MISE EN COLLECTION DU COMPTE PORTANT LE MATRICULE #1859-68-9657
11. RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ DE CHARLEVOIX-OUEST
12. RÉOLUTION AUTORISANT LA REPRISE DU CHEMIN DE LA SEIGNEURIE
13. RÉOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LE BUT DE RELOCALISER LES BUREAUX MUNICIPAUX
14. DEMANDES DE DONS :
 - O.P.P. VENTS ET MARÉES
 - CLUB DE SKI DE FOND DES ÉBOULEMENTS
 - CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ
15. INFORMATION : DÉGLAÇAGE DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC
16. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13-02-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

14-02-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 12 janvier 2009 soit accepté.

15-02-09 Approbation des comptes

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

AGRIVOIX (SONIC)	6 488.33 \$
BELL CANADA	361.35 \$
DOLLORAMA	16.93 \$
HYDRO-QUEBEC	294.16 \$
RAM GESTION D'ACHATS	559.24 \$
REMBOURSEMENT PETITE CAISSE	110.89 \$
ROGERS	48.08 \$
SIMARD LÉVEILLÉ DUFOUR	6 623.16 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	198.44 \$
TOURISME CHARLEVOIX	4 542.18 \$
VISA	40.38 \$
	<hr/>
	19 283.14 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

AGRIVOIX (SONIC)	1 013.28 \$
BELL CANADA	80.30 \$
BELL MOBILITE	251.02 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	394.39 \$
HYDRO-QUEBEC	801.06 \$
PILOTE JEAN-MARIE	47.24 \$
PRATIQUE DES POMPIERS	380.00 \$
SORTIE DES POMPIERS	1 532.00 \$
	<hr/>
	4 499.29 \$

VOIRIE-TRANSPORT

AGRIVOIX (SONIC)	1 383.08 \$
BELL CANADA	80.30 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	2 534.68 \$
GARAGE NOEL DESCHENES	60.21 \$
HYDRO-QUEBEC	267.02 \$
TREMBLAY BENOIT	958.74 \$
	<hr/>
	5 284.03 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUEBEC	1 653.72 \$
	<hr/>
	1 653.72 \$

AQUEDUC

CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	1 540.77 \$
HYDRO QUEBEC	1 123.10 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	74.89 \$
	<hr/>
	2 738.76 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	87.24 \$
FQM	17.76 \$
HYDRO-QUEBEC	1 574.84 \$
GAUTHIER CLAUDE	176.00 \$
	<hr/>
	1 855.84 \$

LOISIRS

FORUM JEUNESSE (SALAIRE V. DESROCHERS)	815.52 \$
BELL CANADA	80.86 \$
CHEZ S DUCHESNE	34.66 \$
FABRIQUE DES ÉBOULEMENTS	1 433.00 \$
HYDRO-QUEBEC	388.28 \$
CFER DU SAGUENAY	378.58 \$
RÉSEAU BIBLIO	5 065.83 \$
	<hr/>
	8 196.73 \$

<u>TRAVAUX SEIGNEURIE</u>	
GAETAN BOLDOC INC.	7 593.43 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU	531.64 \$
	<hr/>
	7 593.43 \$
<u>URBANISME</u>	
MRC DE CHARLEVOIX	4 328.43 \$
	<hr/>
	4 328.43 \$
<u>GESTION DES MATIERES RÉSIDUELLES</u>	
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	81.59 \$
<u>DONS</u>	
LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CHARL. O	25.00 \$
IMPRIMERIE LIMOILOU INC.	195.27 \$
	<hr/>
	220.27 \$
TOTAL:	<hr/> 55 735.23 \$ <hr/>

16-02-09 Adoption du règlement no 87-09 « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

ATTENDU QUE le règlement sur le paiement des taxes publié dans la gazette Officielle, partie II, le 5 octobre 1983 prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements désire apporter les précisions nécessaires dans l'application dudit règlement;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers que :

ARTICLE 1

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse 300\$ (trois cents dollars) pour chaque unité d'évaluation (art 252, chapitre F2.1), le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second versement quatre-vingt-dix (90) jours du premier versement, le troisième versement soixante (60) jours du deuxième versement et le quatrième versement soixante (60) jours du troisième versement.

ARTICLE 2

Les prescriptions de l'article 1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

ARTICLE 3

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescriptions applicables commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt est fixé à 12% annuellement et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-02-09 Avis de motion « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 141 ainsi que ses amendements afin de modifier le plan d'aménagement d'ensemble no 75-08 et ses annexes »

René Cayer, conseiller, donne avis de motion pour le « règlement amendant le règlement de zonage numéro 141 ainsi que ses amendements afin de modifier le plan d'aménagement d'ensemble no 75-08 et ses annexes ».

18-02-09 Adoption du 1^{er} projet de « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 141 ainsi que ses amendements afin de modifier le plan d'aménagement d'ensemble no 75-08 et ses annexes »

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a adopté un *Règlement no 75-08 modifiant la réglementation pour y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble* et que ce règlement est entré en vigueur le 13 mars 2008.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'apporter des modifications et des précisions au plan d'aménagement d'ensemble (annexe II), pour un meilleur contrôle et un développement harmonieux sur le territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'Investissements Charlevoix inc. visant à effectuer des modifications pour donner des précisions et permettre ainsi un meilleur respect des intentions dans le développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité a étudié les modifications soumises et que, par une décision du 26 novembre 2008, il recommande au conseil d'approuver ces modifications au plan d'aménagement d'ensemble utiles à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la municipalité que les modifications soient apportées à la réglementation de la municipalité pour que les terrains situés dans les zones FV-1.1, F10.1 de l'ancien secteur

de la municipalité des Éboulements et de la zone EA-2 de l'ancien secteur de la municipalité de St-Joseph-de-la-Rive puissent être développés en respect avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal du 02 février 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'adopter le 1^{er} projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 141 ainsi que ses amendements afin de modifier le plan d'aménagement d'ensemble numéro 75-08 et ses annexes.

19-02-09 Résolution adoptant l'offre de services financiers de la Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix a procédé à une analyse permettant de soumettre une offre de services financiers adaptés aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de l'offre de services présenté à la directrice générale convient aux exigences de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le terme de l'offre débute le 1^{er} février 2009 et se termine le 31 janvier 2010 moyennant un frais fixe mensuel de 185\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** l'offre de services de la Caisse Desjardins Cap-Martin de Charlevoix soit acceptée;

- **QUE** Bertrand Bouchard, maire et Linda Gauthier, directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente de services.

20-02-09 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 326-P par M. Jacques Tremblay

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Jacques Tremblay pour obtenir l'autorisation d'aliéner une partie d'environ 15 hectares du lot 326-P, du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que la superficie aliénée serait acquise par un agriculteur, lequel cultive actuellement cette partie de terre;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'approuver la demande d'aliénation d'une superficie d'environ 15 hectares présentée par Monsieur Jacques Tremblay sur le lot 326-P du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

21-02-09 Acquisition de tables pliantes pour la salle de réception

CONSIDÉRANT que le nombre de tables pour meubler la salle de réception de la municipalité est insuffisant;

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 8 tables pliantes d'une grandeur de 30' X 60' au coût de 89.26\$ taxes exclues.

22-02-09 Résolution autorisant la mise en collection du compte portant le matricule # 1859-68-9657

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'autoriser la mise en collection du compte de taxes portant le numéro de matricule 1859-68-9657, dont le solde impayé s'élève à 2 610.32\$ en date du 02 février 2009;

- de mandater la firme d'avocats Gagné Letarte avocats S.E.N.C. dans ce dossier.

23-02-09 Résolution Transport Adapté de Charlevoix-Ouest

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- de défrayer la quote-part 2009 pour le service de Transport Adapté de Charlevoix-Ouest au montant 1354.62\$;

- d'autoriser la municipalité de St-Hilarion à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2009 entre les municipalités et Transport Adapté de Charlevoix-Ouest.

24-02-09 Résolution autorisant le versement de la part contributive du chemin de la Seigneurie

CONSIDÉRANT que les travaux de construction du chemin de la Seigneurie sont terminés ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au protocole d'entente que la municipalité versera un part contributive pour l'exécution desdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la part contributive de la municipalité au montant de 221 504,25\$ soit versée aux Investissements Charlevoix ;

QUE Monsieur Bertrand Bouchard, maire et Mme Linda Gauthier, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

24-02-09 Résolution décrétant des travaux de rénovation dans le but de relocaliser les bureaux municipaux

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que des travaux de rénovation soient enclenchés dans le but de relocaliser les bureaux municipaux.

24-02-09 Demandes de dons

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons suivants :

O.P.P. Vents et Marées : la salle municipale selon leurs besoins;

Club de Ski de fond : ce point est reporté à une prochaine séance;

Centre Communautaire Pro-Santé : prêt de salle à raison de 2 avant-midi par semaine pour des séances d'activités pour les personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que le 4 avril 2009 pour une journée pour les aidants naturels.

Information : déglacement des réseaux d'électricité d'Hydro-Québec

La directrice générale informe l'assemblée que des mesures préventives seraient enclenchées par Hydro-Québec dans l'éventualité où du verglas serait accumulé en grande quantité sur les fils. Ces mesures de dégel provoqueraient la fermeture des rues sur lesquelles passent les fils et occasionneraient une coupure de courant pour les résidences avoisinantes.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour voir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire trésorière

25-02-09 Levée de la réunion

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h50 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Guy Tremblay
Maire suppléant

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

<u>CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2009</u>	
1. FQM – COMMUNIQUÉ	<ul style="list-style-type: none">- Énoncé économique – La FQM continue de réclamer d'autres mesures pour stimuler l'économie des régions – copie jointe- Baisse d'évaluation foncière – Le combat de la Ville de Windsor est celui de toutes les municipalités du Québec – copie jointe- Des mesures immédiates pour stimuler l'économie des régions du Québec – copie jointe- Centres de tri : les mesures annoncées sont un pas dans la bonne direction – copie jointe- Réaction de la FQM au budget fédéral : des mesures financières qui devront être disponibles rapidement sur le terrain – copie jointe-
2. CPTAQ	<ul style="list-style-type: none">- Décision du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier de Marthe et Philippe Bolduc – la demande est rejeté- Dossier Denis Gaudreault – La CPTAQ informe M. Gaudreault que suite au jugement de la cour d'appel, sa demande d'autorisation pour la construction sur son droit acquis n'est plus nécessaire
3. MATIÈRES RÉSIDUELLES	Divers documents
4. MRC DE CHARLEVOIX	Communiqué – Ouverture officielle de l'Écocentre de St-Urbain – copie jointe
5. TOURISME CHARLEVOIX	Suivi de l'étude sur les résidences de tourisme – copie jointe
6. FORMATION FQM	Planifier en concertation le développement futur – copie jointe
7. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE	Communiqué – Avis aux promoteurs intéressés à obtenir une subvention dans le cadre du PMVRMF – Volet II – copie jointe